

**formation QUALIFICATION emploi**

**centre d'études  
et de recherches  
sur les qualifications**

**DOCUMENT N°**

**13.**

**CEP**

**LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL  
CLASSÉES PAR RÉFÉRENCE AUX ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES ET AUX EMPLOIS**

**Juin 1979**

**13.5**

**LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL  
CLASSÉES PAR RÉFÉRENCE AUX ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES ET AUX EMPLOIS**

**Juin 1979**

**LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL**  
**CLASSÉES PAR RÉFÉRENCE AUX ACTIVITÉS**  
**ÉCONOMIQUES ET AUX EMPLOIS**

---

Ce document a été réalisé à la  
demande du Département de la  
qualification du travail par Claude  
SALIGNON.

## INTRODUCTION

### I. LES CONVENTIONS COLLECTIVES (RAPPEL DE QUELQUES NOTIONS)

#### 1. Définition et champ d'application

Les Conventions Collectives définissent un ensemble de règles applicables aux salariés des entreprises représentées par le groupement professionnel d'employeurs, co-signataires de la convention avec les organisations syndicales représentatives.

Leur champ d'application dépend donc des caractéristiques de ce groupement d'employeurs et plus particulièrement de la zone territoriale couverte par le groupement du ou des secteurs d'activité concernés par celui-ci.

a) Le champ d'application *territorial* des Conventions varie notablement ; il coïncide généralement avec une circonscription administrative telle qu'elle est visée par les statuts du groupement d'employeurs (dénommé généralement : «chambre syndicale», «syndicat patronal», etc.).

b) Le champ d'application *sectoriel* de la Convention dépend également des statuts du groupement ; il détermine précisément la nature de l'activité des établissements concernés par la Convention.

Le champ d'application territorial et sectoriel est obligatoirement défini dans le texte de la Convention. Les définitions sectorielles se font par référence à la «Nomenclature des activités économiques» de l'INSEE (1959), ou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974, à la «Nomenclature des Activités et de Produits». Les intitulés et les numéros des codes correspondants sont habituellement reportés dans le texte.

#### 2. Avenants et catégories professionnelles

Certaines dispositions des Conventions Collectives sont négociées par «catégories professionnelles» dans la mesure où elles concernent des conditions particulières à celles-ci. Ces dispositions particulières font l'objet *d'avenants* à la Convention principale ; de tels avenants concernent notamment la classification professionnelle des emplois. On y distingue généralement :

- les ouvriers ;
- les «employés, techniciens et agents de maîtrise» (ETAM) ou autrement désignés : «les collaborateurs» ;
- les ingénieurs et cadres, ou «personnel d'encadrement».

### 3. Conventions étendues et non étendues

Les dispositions arrêtées par une Convention n'obligent que les employeurs de la zone territoriale et des secteurs *adhérents* au groupement. Ce n'est que par voie d'arrêté du Ministère du Travail que la Convention, et tout ou partie des dispositions qu'elle contient, est «étendue» à l'ensemble des employeurs des secteurs et de la zone couverte par la Convention, indépendamment de leur adhésion au groupement professionnel signataire, homogénéisant ainsi la réglementation sociale et les conditions de concurrence chez ces employeurs.

Une loi du 13 juillet 1971 (article 4.133.13 du code du travail) permet cependant l'élargissement des dispositions d'une Convention Collective d'un secteur et d'une région donnés à d'autres secteurs de la même branche ou d'autres régions non couverts par une Convention Collective et présentant des conditions économiques et une structure d'emplois analogues.

## II. OBJET DU DOCUMENT

L'objectif visé dans ce document est de fournir les *références* utiles pour retrouver les principaux textes des Conventions Collectives et en particulier les dispositions relatives aux classifications d'emplois.

Les optiques considérées ont été celles qui commandent habituellement les approches de la qualification du travail dans les travaux du CEREQ.

A) D'une part : la référence aux Conventions Collectives à partir des *différentes activités économiques*.

B) D'autre part : la référence aux Conventions Collectives (en tant qu'elles précisent des classifications d'emplois) à partir des activités individuelles ou nomenclatures d'emplois.

### A) Référence aux Conventions par secteur d'activité.

Toutes les Conventions Collectives ne figurent pas dans cette liste : seulement les Conventions Collectives nationales (dans leur totalité)(1) et exceptionnellement, certaines Conventions régionales ou locales (cela est alors précisé dans le texte après le titre de la Convention sous la forme : Régions, Départements).

Il est à noter :

1) Que le caractère important de la Convention pour le secteur d'activité considéré n'a pas été déterminé par son caractère juridique ce qui aurait conduit à privilégier les seules Conventions dites «étendues» ; mais il l'a été par la prise en considération de *l'activité principale*, couverte par la Convention Collective. En particulier, un choix a été fait lorsque — le cas est assez fréquent — la Convention Collective couvre aussi bien les activités de fabrication (industrie) que celle du négoce (commerce) : nous avons adopté soit la référence aux groupes NAE 12 à 67, soit celle aux groupes 69 à 76.

---

(1) Le document de base pour établir ces listes a été le "Recueil des Conventions Collectives de travail" édité par le "Fichier français des Conventions Collectives" 94, rue St Denis 75001 PARIS - mise à jour avril 1978.

2) Que seules les Conventions Collectives relevant de la juridiction du Ministère du Travail ont été citées. Ne figurent donc pas celles qui concernent la réglementation sociale à la charge d'autres ministères, c'est-à-dire celles qui régissent le personnel navigant de la Marine Marchande et celui de l'Agriculture. Les textes équivalents de la Fonction Publique et des Collectivités locales n'ont pas davantage été signalés.

3) Dispositions pratiques. La référence utilisée pour le repérage et la désignation des secteurs d'activité est la «Nomenclature des activités économiques» NAE de 1959. L'utilisation de la NAP Nomenclature d'activités et de produits 1973, est possible à partir de la Table de correspondance : NAE - NAP éditée par l'INSEE ; elle est reproduite dans le présent document.

#### **B) Référence aux Conventions par Nomenclature d'emplois.**

1) *Il n'y a pas de Conventions Collectives* par «métiers» ou emplois. La Convention Collective s'applique aux entreprises d'un ou de plusieurs groupements professionnels d'un secteur déterminé, dans lesquelles s'exercent les «métiers» ou «professions» les plus divers. (Dans certains cas et si certaines conditions sont remplies, au sein d'une entreprise, un département ou un service ayant une activité spécifique par rapport à l'activité générale de cette entreprise pourra relever d'une Convention Collective différente de celle appliquée dans l'entreprise, exemple : l'atelier de pré-montage des charpentes en bois dans une entreprise du bâtiment, pourra relever de la Convention Collective du bois).

2) Cependant, il y a des Conventions «modèles» en quelque sorte, c'est-à-dire celles qui ont servi de modèle pour la définition et la classification de professions communes à différents secteurs. Certaines Conventions majeures ou dominantes couvrent, en effet, un secteur qui est le principal utilisateur d'un ensemble de métiers, et par conséquent, donnent en quelque sorte les caractéristiques du régime spécifique qui lui est appliqué non seulement dans ce secteur, mais dans d'autres également.

Des renvois peuvent donc utilement être faits, à titre d'informations générales, entre les emplois et ces «Conventions dominantes» pour une spécialisation ou une qualification donnée.

3) C'est cette correspondance qui a été établie dans le document ici présenté. Il ne faudra donc pas considérer que le renvoi indique la régime applicable à tous les emplois correspondants. Il ne fait référence qu'à l'un des régimes applicables considéré par nous arbitrairement comme le plus significatif et pour le seul aspect de la «classification», indépendamment des autres considérations conventionnelles.

Le renvoi à la Convention Collective a été fait à partir des rubriques et des codes de la Nomenclature des Emplois (INSEE - Ministère du Travail). La désignation des Conventions Collectives (nationales, régionales, locales) et la prise en considération des références ont été faites comme pour les secteurs d'activité.

*N.B. Les Conventions Collectives, citées dans le document, sont disponibles au «Centre Documentaire du CEREQ» et tenues à jour.*

**CLASSEMENT PAR RÉFÉRENCE  
AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

---

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>02 - Forêts</b>	02 - Sylviculture et exploitation forestière	Industrie des bois de pin maritime en forêt de Gascogne (Départements)  <i>voir aussi (53) : Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois</i>
<b>03 - Culture 04 - Production animale</b>	02 - Agriculture	Personnel d'encadrement des entreprises paysagistes <i>voir : nombreuses conventions collectives locales ou régionales enregistrées au ministère de l'Agriculture</i>
<b>05 - Activités annexes de l'agriculture</b>	01 - Agriculture	<i>voir : Coopératives agricoles de céréales, de meunerie et d'approvisionnement</i> <i>" " de teillage du lin</i> <i>" " de consommation</i> <i>" " laitières agricoles</i>
<b>06 - 07 Electricité. Gaz.</b>	06 - 07 Production et distribution d'électricité. Distribution de gaz	
<b>08 - Eau, chauffage urbain, etc.</b>	08 - Distribution d'eau et chauffage urbain	Traitement et distribution d'eau à usage public ou particulier Entreprises d'exploitation de chauffage et de distribution de fluides thermiques
<b>09 - Sources d'énergie de natures diverses</b>	08 - 02 - Chauffage urbain et distribution d'énergies diverses	

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>10 - Pétroles et carburants</b>	05 - Production de pétrole et de gaz naturel	Industrie du pétrole
<b>11 - Combustibles minéraux solides</b>	04 - Production de combustibles, minéraux solides et cokéfaction	
<b>12 - Extraction de minerai de fer</b>	09 - Extraction et préparation de minerai de fer	
<b>13 - Extraction minerais métalliques autres que fer</b>	12 - Extraction et préparation de minerais non ferreux	
<b>14 - Extraction de matériaux de construction et autres produits de carrière</b>	15 - 14 - Production de minéraux divers. Production de matériaux de construction et de céramique	Industries des carrières et matériaux Industries extractives françaises pour la céramique et la verrerie Industries françaises du Kaolin Du Feldspath
<b>15 - Extraction et préparation de matériaux divers</b>	14 - Production de minéraux divers	Industries français des pâtes et émaux céramiques
<b>16 - Sidérurgie</b>	10 - Sidérurgie	Sidérurgie (Départements)

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<p>17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 et 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29</p> <p>20 - Fonderie, grosse chaudronnerie</p> <p>26 - Automobiles, cycles</p> <p>29 - Précision, horlogerie, bijouterie</p> <p>30 - Industrie du verre</p>	<p>11 - 23 et 20 à 34</p> <p>34 - Fabrication d'instruments et de matériels de précision</p> <p>16 - Industrie du verre</p>	<p>Ingénieurs et cadres de la métallurgie</p> <p>Ouvriers et ETAM - métallurgie : (par régions, départements, villes)</p> <p><i>voir aussi (80 et 81) : Organismes de contrôle technique et de prévention (métallurgie)</i></p> <p><i>voir aussi (74) : Entreprises de réparation de matériels agricoles et de matériel de travaux publics et de bâtiment</i></p> <p>Entreprises d'installation sans fabrication y compris entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique et frigorifique</p> <p>Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et motocycle ainsi que des activités connexes</p> <p><i>voir aussi (46) : Exploitations frigorifiques</i></p> <p><i>voir aussi (56) : Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie</i></p> <p>Fabrication du verre à la main Industries de fabrication mécanique du verre Verrerie à la main travaillée au chalumeau Verrerie travaillée mécaniquement au chalumeau Verrerie : taillage, bouchage et décoration (Paris, Région parisienne et départements) Industrie du vitrail</p> <p><i>voir aussi (76) : Miroiterie, petite miroiterie, négoce du verre</i></p>

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>31 - Industrie céramique</b>	15 - Production de matériaux de construction et de céramique	Industries de la céramique d'art Industries françaises du carreau céramique " " de la céramique sanitaire " " des produits réfractaires " " de la céramique (table et ornementation) " " des tuyaux de grès et grès de chimie  Industries de la poterie Industries françaises de la Porcelaine Industries des tuiles et briques
<b>32 - Matériaux de construction</b>	15 - Production de matériaux de construction	Industrie de la fabrication des ciments Fabrication de la chaux
<b>33 et 34 - Bâtiment et travaux publics</b>	55 - Industrie de mise en œuvre du bâtiment et du génie civil et agricole  2106 - Construction métallique	Bâtiment Travaux publics Sociétés concessionnaires d'autoroutes Bâtiment : entreprises artisanales Bâtiment : maîtres d'œuvres  <i>voir aussi (53) : Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes planes</i>
<b>35 et 36 - Industries chimiques</b>	17 - Produits chimiques de base  18 - Parachimie  19 - Industrie pharmaceutique	Industries chimiques Industries pharmaceutiques Industries et répartitions pharmaceutiques et vétérinaires Fabrication et commerce de gros des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>37 - Caoutchouc et amiante</b>	52 - Industrie du caoutchouc	Caoutchouc (industrie et commerce)
<b>38 - Tabac</b>	42 - Transformation du tabac	
<b>39 - Corps gras</b>	40 - Fabrication de produits alimentaires divers	
<b>40 - Travail des grains et farines</b>	39 - Travail du grain	Meunerie  <i>Voir aussi (05) : Coopératives agricoles des céréales, meunerie et approvisionnement Industrie des pâtes alimentaires</i>
<b>41 - Boulangerie-pâtisserie</b>	38 - Boulangerie-pâtisserie 39 40	Boulangerie-pâtisserie (entreprises artisanales) Boulangerie-pâtisserie industrielle Biscuiteries, biscotteries, entremets et desserts instantanés, aliments diététiques et de régime
<b>42 - Sucrierie, distillerie fabrique de boissons</b>	41 - Fabrication de boissons et alcools 40 39 0130 Vinification	Brasseries Sucrieries, distilleries et raffinerie Travail des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France
<b>43 - Industrie du lait</b>	36 - Industrie laitière	Industrie laitière Industries et commerces de gros des glaces, sorbets et crèmes glacées

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>44 - Conserverie</b>	35 - Industrie de la viande  37 - Fabrication de conserves 40	Industries de la conserve Industries de la salaison, charcuterie en gros et des conserveries de viande
<b>45 - Industries alimentaires diverses</b>	40 - Fabrication de produits alimentaires	Chicorée Chocolaterie-confiserie Alimentaires diverses Produits exotiques
<b>46 - Industries du froid</b>	7308 - Entrepôts frigorifiques	Exploitations frigorifiques  <i>voir aussi (20) : Entreprises d'installation sous fabrication, y compris entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique et frigorifique</i>
<b>47 - Industrie textile</b>	44 - Industrie textile	Industrie textile (à l'exclusion de l'industrie de production des textiles artificiels)
<b>48 - Industries annexes des textiles</b>	43 - Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques	Industrie de production des textiles artificiels et synthétiques et produits assimilés Moulinage de soie et fils artificiels et synthétiques Industrie des dentelles, tulles, broderies et guipures (branche mécanique) Rouissage et teillage du lin Dessinateurs pour textiles, papiers peints, toiles cirées, linoléums de la Région parisienne
<b>49 - Habillement et travail des étoffes</b>	47 - Industrie de l'habillement	Industries de l'habillement Profession de tailleur sur mesure (de la Région parisienne) Industries de la mode et de la chapellerie Industrie du bouton Bretelle et ceinture

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
50 - Pelleterie et fourrures	47	Chapellerie industrielle Chemiserie sur mesure Confection administrative et militaire Couture, haute couture, couture artisanale Industrie du parapluie et du parasol  Fourrure Apprêt et lustre pelleterie
51 - Industrie du cuir	45 - Industrie du cuir	Industrie des cuirs et peaux. Tannerie et mégisserie Ganterie de peau Industries de la maroquinerie, des articles de voyage et autres industries s'y rattachant
52 - Chaussures et articles chaussants	46 - Industrie de la chaussure 6601 - Réparation de chaussures	Industrie de la chaussure Artisans maîtres de la chaussure
53 - Industrie du bois et de l'ameublement	48 - Travail mécanique du bois 49 - Industrie de l'ameublement	Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation du bois Ameublement Panneaux, contreplaqués Tranchage et déroulage du bois Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes planes Fabricants de panneaux de particules et de fibres de bois
54 - Industrie du papier et du carton	50 - Industrie du papier et du carton	Industries de cartonnages Fabriques d'articles de papeteries Production des papiers, cartons et celluloses des régions normande et parisienne Transformation des papiers, papiers cartons, pellicules cellulosiques des régions normande et parisienne

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>55 - Industries poly-graphiques, presse, édition</b>	51 - Imprimerie-presse - édition 7410 - Routage 8706 - Studios de photographie	Imprimeries de labour et industries graphiques Reprographie Sérigraphie Reliure, brochure, dorure Studios de photographie Photographie professionnelle Edition Entreprises de routage, journaux, revues, périodiques Presse française. Agences de presse Journalistes Presse périodique, technique ou spécialisée Presse quotidienne parisienne Presse hebdomadaire parisienne Presse quotidienne de province Presse hebdomadaire régionale
<b>56 - Bijouterie, orfèvrerie, joaillerie</b>	5404 - Bijouterie, joaillerie	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie Diamantaires (Départements)
<b>57 - Jeux, jouets, articles de sport et puériculture</b>	5401 - Fabrication de jeux, jouets et d'articles de puériculture	Industries des jeux, jouets, articles de fête et voitures d'enfants Industries du camping
<b>58 - Instruments de musique</b>	5405 - Fabrication d'instruments de musique	Pianos, orgues, harmoniums Fabrication et réparation d'instruments à vent ou de percussion en métal (Région parisienne)
<b>59 - Brosserie, tableterie et articles de bureau</b>	5408 - Fabrication d'articles de broserie d'articles de vannerie et d'articles en liège	Industrie du peigne (Départements) Industrie de la pipe et fume-cigarette (Départements) Instruments à écrire et industries connexes

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
	5406 - Fabrication d'articles de bureau et d'articles de Paris	
60 - Industries diverses et mal désignées	5407 - 5408 - 5410	
61 - Transformation des matières plastiques	53 - Transformation des matières plastiques	Transformation des matières plastiques
62 - Entreprises transports routiers	69 - Transports routiers ; transports urbains	Transports routiers Entreprises concessionnaires de services de pompes funèbres Agences de funérailles  <i>voir aussi (89) : Entreprises de nettoyage, d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.</i>
63 - Transports ferroviaires et assimilés. Transports urbains et suburbains	68 - Transports ferroviaires. 69	Personnel des voies ferrées d'intérêt local Personnel des tramways, autobus, trolleybus Des téléphériques et engins de remontée mécanique
64 - Transports navigation intérieure	70 - Navigation intérieure	Entreprises d'affrètement de transports et remorquages fluviaux Entreprises de halage de bateaux
65 - Transports maritimes	71 - Transports maritimes et navigation côtière	Ports autonomes (personnel de l'outillage public) Personnel sédentaire des entreprises de navigation libre "          "      officiers (au large) "          "      personnel d'exécution navigant (marins) Du remorquage (officiers) "          "      (personnel exécution)

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
66 - Transports aériens	72 - Transports aériens	Personnel au sol des entreprises de transport aérien "     navigant commercial "     navigant essais et réceptions
67 - Auxiliaires des transports	74 - Auxiliaires de transport et agences de voyages 9712 - Offices de Tourisme	Entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes Manutention portuaire : ports fluviaux (Départements) Manutention Ports maritimes (dockers, conducteurs engins, contremaîtres) : Marseille, Bordeaux, Nantes, la Rochelle Manutention et nettoyage sur les aéroports ouverts à la circulation publique Personnel des agences de voyages et de tourisme Organismes de tourisme à caractère non lucratif Guides-interprètes Courriers et accompagnateurs au service des agences de voyages et de tourisme
68 - Transmissions	75 - Télécommunications et postes	
69 et 70 - Commerces agricoles et alimentaires	57 - Commerce de gros alimentaire 61 - Commerce de détail d'alimentation générale de grande surface 62 - Commerce de détail alimentaire 3501 - Abattage du bétail	Magasins de vente d'alimentation et d'approvisionnement général Des entrepôts d'alimentation Maisons d'alimentation à succursales (gérants non salariés) Abattoirs, ateliers de découpe et centres de conditionnement des volailles Commerce de gros de la bière, des eaux minérales, des jus de fruits et des boissons gazeuses de la Région parisienne Des entreprises de l'industrie et des commerces de gros des viandes Commerce de gros de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie et alimentation fine Coopératives laitières agricoles Coopératives de consommation Des fleuristes  <i>voir aussi (43) : Industries et commerces de gros des glaces, sorbets, crèmes glacées</i>

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<p><b>71 - Commerces multiples et commerces S.A.I.</b></p> <p><b>72 - Commerces et spectacles non sédentaires</b></p> <p><b>73 et 74 - Commerces des matières premières, matériaux, combustibles, quincaillerie, machines, véhicules</b></p>	<p>61 - Commerce de détail d'alimentation générale de grande surface</p> <p>63 - Commerce de détail non alimentaire non spécialisé</p> <p>62 - 64 - Commerce de détail non alimentaire spécialisé</p> <p>58 - Commerce de gros non alimentaire</p> <p>59 - Commerce de gros inter-industriel</p> <p>64 - 65 - Réparation et commerce de l'automobile</p>	<p><i>voir aussi (42) : Des vins, cidres, jus de fruits, sirops et spiritueux, et liqueurs de France</i></p> <p>Grands magasins (Paris, Région parisienne) Magasins populaires (Paris, Région parisienne, Départements) Commerce de gros : jouets de bimmeloterie</p> <p>Importation charbonnière maritime et usines d'agglomération de houille du littoral Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et motocycle ainsi que des activités connexes Commerce de gros du charbon Distribution des papiers et cartons (Départements) " " " (ingénieurs et cadres) Distribution et négoce des combustibles liquides, gazeux et produits pétroliers Commerce électronique, radio-télévision et de l'équipement ménager Commerce des machines à coudre Du négoce des matériaux de construction Des entreprises de réparation, de commerce de détail et de location de matériels agricoles, et des entreprises de négoce, réparation et location de matériel de travaux publics et de bâtiment Des articles de sport, camping et caravanning Pneumatique et rechapage Des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteurs De la quincaillerie (inter-départements) Répartition pharmaceutique et vétérinaire</p> <p><i>voir aussi (08) : Entreprises d'exploitation de chauffage et de distribution de fluides thermiques</i></p>

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>75 - Commerce des textiles, habillement et des cuirs</b>	58 - 59 - 64	<p>Commerce de détail : chaussures            Employés des entreprises à succursales du commerce de détail de la chaussure            Des commerces de gros en bonneterie, mercerie, chaussures et négoce annexes            Commerce de gros : tissus et tapis            Négoce du tissu            Maisons à succursales de vente au détail de l'habillement            Habillement et nouveauté au détail de la Région parisienne            Ventes publiques de cuirs et peaux bruts.</p>
<b>76 - Commerces divers</b>	58 - 64 -	<p>Commerce de gros            Du négoce en fournitures dentaires            De l'optique - lunetterie de détail            De la miroiterie, de la petite miroiterie et du négoce du verre            De la librairie de détail de la Région parisienne            Commerces de vente au détail ou de location des articles de sport , de camping et de caravaning</p> <p>voir : De la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie            Des entreprises de commerce et de commission importation-exportation de France métropolitaine</p>
<b>77 - Hôtellerie</b>	67 - Hôtels, cafés, restaurants	<p>De l'industrie hôtelière. Hôtels de tourisme 3 et 4 étoiles (Région parisienne)            Pour les hôtels, cafés, restaurants, brasseries et tous établissements s'y rattachant (Départements)</p>
<b>78 - Débits de boissons. Tabacs</b>		<p>Personnel des restaurants publics de la Région parisienne            Restaurants d'entreprise            Des foyers de jeunes travailleurs            Auberges de la jeunesse (permanents)</p>

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<p><b>79 - Industries et commerces de récupération</b></p> <p><b>80 et 81 - Intermédiaires et auxiliaires du commerce et de l'industrie</b></p>	<p>56 - Récupération</p> <p>77 - Activités d'études, de conseil et d'assistance</p> <p>60 - Intermédiaires du commerce</p>	<p>Bureaux d'études pour l'équipement et l'urbanisme</p> <p>Agences de renseignements commerciaux</p> <p>Personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils</p> <p>Personnel des cabinets d'experts-comptables et de comptables agréés</p> <p>Des entreprises de la publicité et assimilés</p> <p>Organismes de contrôle technique et de prévention (métallurgie)</p> <p>Des entreprises d'expertises en matières d'évaluations industrielles et commerciales</p> <p>Des entreprises de commerce et de commission importation-exportation de France métropolitaine</p> <p>Accord national inter-professionnel V.R.P.</p>
<p><b>82 - Cession et gestion de biens et de droits industriels et commerciaux</b></p>	<p>79 - Promoteurs et sociétés immobilières</p> <p>81 - Location et crédit-bail immobiliers</p>	<p>Cabinets des administrateurs de biens, syndics de copropriété et des sociétés immobilières</p> <p>Personnel des agents immobiliers et mandataires en vente de fonds de commerce</p> <p>H.L.M. sociétés anonymes</p> <p>" sociétés coopératives</p> <p>" société de crédit immobilier</p>
<p><b>83 - Établissements financiers, Banques, bourses de valeurs</b></p>	<p>89 - Organismes financiers</p> <p>78 - Auxiliaires financiers et d'assurances</p>	<p>Banque</p> <p>Agents de change</p> <p>Banque populaire</p> <p>Courtiers en valeurs mobilières</p> <p>Crédit agricole mutuel</p> <p>Crédit foncier</p> <p>Crédit immobilier</p> <p>Crédit mutuel (départements)</p> <p>Établissements financiers</p>

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>84 - Assurances</b>	<b>88 - Assurances</b>	Personnel des agences générales d'Assurances Cabinets de courtage (Région parisienne et Départements) d'assurances et/ou de réassurances Des Sociétés d'Assurances de la Région parisienne Des producteurs salariés de base des Services extérieurs de production des sociétés d'assurances Des employés et agents de maîtrise Des inspecteurs du cadre commissionnés Des membres du personnel de Direction des Sociétés d'Assurances Des Agences d'assurances maritimes (Départements) Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment et des Travaux publics (CNRO)
<b>85 - Administration économique et financière</b>	<b>90 - Administration générale</b>	
<b>86 - Radiodiffusion et télévision</b>	<b>8601 - Radiodiffusion et télévision</b>	Radiodiffusion sonore (artistes) Entreprises de services pour la télévision
<b>87 - Production cinématographique</b>	<b>8602</b> <b>8603</b> <b>8604 - Production distribution de films ; gestion de salles de cinéma</b>	<b>Distribution</b> : ouvriers, employés, cadres, Agents de maîtrise acteurs et cadres de la post-synchronisation <b>Exploitation</b> : personnel au plein emploi des théâtres cinématographiques services généraux et administratifs Des laboratoires de tirage et de développement de films cinématographiques <b>Production</b> : auditoria acteurs de complément ouvriers indépendants de studio techniciens

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>88 - Spectacles</b>	8605 - 8606 - 8607 - 8608	Théâtres de Paris et de la Région parisienne Théâtres lyriques nationaux Théâtres municipaux (Lyon) Des Maisons de la Culture Personnel des jeux dans les casinos Personnel des jeux dans les cercles de Paris
<b>89 - Hygiène</b>	87 - Services divers (marchands)	Blanchisserie - Teinturerie, laverie, nettoyage, pressing (Départements) De la coiffure De l'esthétique Nettoyage à sec, à mouillé et de la teinture pour confrères de la Région parisienne Entreprises de nettoyage de locaux de la Région parisienne Entreprises de nettoyage, d'enlèvement et de traitement d'ordures ménagères
<b>90 - Services domestiques</b>	98 - Services domestiques	Des employés de maison (Paris et départements) Des concierges, employés d'immeubles et hommes ou femmes de ménage d'immeubles de la Région parisienne Des personnels préposés à la surveillance et à l'entretien des immeubles (Fédération nationale des sociétés anonymes et fondations d'HLM) Jardiniers et jardiniers-gardiens de propriété.
<b>91 - Santé</b>	84 - Santé (services marchands)	Médecins : Médecine du travail relevant de services interentreprises Dentaires : Assistantes-dentaires et réceptionnistes Personnel qualifié des cabinets et laboratoires dentaires Prothésistes Techniciens de laboratoire dentaire Laboratoires privés d'analyses médicales

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
91 - Santé (suite)		<p><b>Santé privée à but lucratif</b></p> <p>Établissements d'hospitalisation privée  Établissements privés antituberculeux et de pneumologie  Établissements médicaux pour enfants et adolescents  Établissements de soins, cure et prévention pour enfants</p> <p><b>Santé privée à but non lucratif</b></p> <p>Centres de lutte contre le cancer  Établissements privés pour l'enfance inadaptée  Établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde  Établissements psychiatriques  Formation de la Croix-Rouge française  Centres d'hébergement et de réadaptation sociale</p> <p><b>Pharmaciens</b></p> <p>De la pharmacie d'officine  <i>voir aussi (35 et 36) : Industrie de la pharmacie</i>  Industries et répartitions pharmaceutiques et vétérinaires</p> <p>pour mémoire :</p> <p>Convention nationale des Orthophonistes  " " Orthoptistes  " " Sages-femmes  " " Masseurs-Kinésithérapeutes  " " Infirmiers et infirmières</p>

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>92 - Administration générale</b>	90 - Administration générale	
<b>93 - Justice, auxiliaires de la justice - police, contentieux</b>	90 7708 - Cabinets de conseils juridiques  7709 - Cabinets de conseils fiscaux et financiers	Cabinets d'avocats Avoués Personnel des huissiers de justice Notariat Cabinets de conseils juridiques Généalogistes Gardiennage et surveillance Gardes-chasses, gardes-pêche particuliers
<b>94 - Cultes</b>	9723 - Organisations religieuses et philosophiques	Artiste musicien des cultes (Eglise catholique)
<b>95 - Enseignement</b>	90 92 - Enseignement (services non marchands)  82 - Enseignement (services marchands)	Enseignement privé Instituts catholiques Enseignement privé à distance  Enseignement privé agricole Enseignants de l'enseignement privé agricole  Enseignement privé primaire Maîtres laïques catholiques  Enseignement privé secondaire Personnel des services administratifs et économiques Professeurs laïques (établissement sous contrat simple) Professeurs laïques (écoles hors contrat)

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<b>95 - Enseignement (suite)</b>		<p><b>Enseignements privés secondaires et techniques</b> Surveillants</p> <p><b>Enseignement privé technique</b> Personnel des services administratifs Professeurs laïques (établissement hors contrat) Professeurs laïques (établissement sous contrat simple) Surveillants et cadres éducatifs.</p>
<b>96 - Éducation physique et sports</b>	8610 8612 96 - Services récréatifs culturels et sportifs	Paris mutuel urbain Centres d'entraînement des chevaux de course (Départements) Personnel des centres équestres
<b>97 - Lettres, sciences, arts, professions libérales diverses</b>	90 93 - Recherche 96 77	Cabinets d'architectes Cabinets de métreurs-vérificateurs, cabinets de techniciens de l'économie de la construction Géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers.
<b>98 - Administration économique et sociale</b>	90 85 - Action sociale (services marchands)  95 - Action sociale (services non marchands)	<p>CANAM CANCAVA Instituts de retraite complémentaire ORGANIC Organismes de Sécurité sociale et allocations familiales Organismes d'expansion économique UNEDIC - ASSEDIC Union nationale des Associations familiales Chambres des métiers (Secrétaires généraux administratifs) Action culturelle Centres sociaux et socio-culturels</p>

NAE 1959	NAP 1973	Conventions Collectives
<p data-bbox="212 228 466 326"><b>98 - Administration économique et sociale (suite)</b></p> <p data-bbox="212 435 367 462"><b>99 - Armées</b></p>	<p data-bbox="515 435 769 500"><b>90 - Administration générale</b></p>	<p data-bbox="836 228 1539 397"> <b>Maisons de la culture</b>  <b>Personnel des maisons des jeunes et de la culture</b>  <b>Travailleuses familiales</b>  <b>Organismes mutualistes représentés au Comité d'entente</b>  <b>Institut National de Recherche et de Sécurité</b> </p>

**CLASSEMENT PAR RÉFÉRENCE AUX EMPLOIS**

**(NOMENCLATURE DES EMPLOIS)**

**INSEE - MINISTÈRE DU TRAVAIL**

---

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
<p><b>00. Métiers qualifiés de l'Agriculture</b></p>	<p><b>Personnel d'encadrement des entreprises paysagistes</b></p> <p>voir : Nombreuses conventions collectives locales ou régionales enregistrées au Ministère de l'Agriculture</p> <p>voir : Coopératives agricoles de céréales, de meunerie et d'approvisionnement            Coopératives agricoles de teillage du lin            Coopératives de consommation            Coopératives laitières agricoles</p>
<p><b>01. Métiers qualifiés du forestage</b></p>	<p>voir : Du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation du bois            Industrie du bois de pin maritime en forêt de Gascogne (Département)</p>
<p><b>02. Métiers qualifiés de la pêche et des activités connexes</b></p>	
<p><b>11. Chef d'une entreprise inscrite au répertoire des métiers</b></p>	<p>Artisans-maîtres de la chaussure            Bâtiment (entreprises artisanales)            Maîtres-d'œuvre du Bâtiment</p>
<p><b>20.21.22. Ingénieurs et cadres techniques</b></p>	<p>Institut national de Recherche et de Sécurité            Des entreprises d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales</p>
<p><b>200. 210. 220. Agriculture, industries agricoles et alimentaires</b></p>	<p>voir aussi (42) ouvriers qualifiés de l'alimentation</p>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
<p>201. 211. 221. <i>Bâtiment, travaux publics, topographie</i></p>	<p>Personnel des cabinets d'architectes Bureaux d'études pour l'équipement et l'urbanisme Géomètres, topographes, photogrammètres et experts fonciers</p> <p><i>voir aussi</i> (32) ouvriers qualifiés de la maçonnerie et des travaux connexes</p>
<p>202. 212. 222. <i>Spécialistes des mines et carrières</i></p>	<p><i>voir aussi</i> (31) ouvriers qualifiés de l'extraction (mines et carrières) et du travail des pierres</p>
<p>203. 213. 223. <i>Spécialistes des sciences physiques, de l'hydraulique du froid industriel, du génie atomique, de la chimie, de la métallurgie, de la pétrochimie</i></p>	<p>Exploitations frigorifiques Entreprises d'installation sans fabrication y compris entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique et frigorifique</p> <p><i>voir aussi</i> (35 - 363 - 400 - 407) ouvriers qualifiés de la production et de la première transformation des métaux - monteurs d'installation thermique - ouvriers chimistes qualifiés - ouvriers qualifiés de la production des fibres artificielles et synthétiques</p>
<p>204. 205. 206. <i>Ingénieurs électroniciens, électriciens, électro-mécaniciens, électro-techniciens, Ingénieurs mécaniciens</i></p>	<p>Ingénieurs et cadres de la métallurgie Organismes de contrôle technique et de prévention (métallurgie)</p>
<p>207. 217. 227. <i>Spécialistes de l'application des sciences mathématiques, de l'organisation des méthodes administratives, de la gestion, de l'informatique, des sciences économiques et humaines</i></p>	<p>Personnel des Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils</p> <p><i>voir</i> : Les conventions collectives des différentes branches professionnelles</p>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
<p>208. 218. 228. <i>Ingénieurs des spécialités non désignées ailleurs</i></p>	<p>Ingénieurs et cadres de la production des papiers cartons            Ingénieurs et cadres de la distribution des papiers et cartons</p> <p><i>voir aussi</i> (40 à 46 inclus)</p>
<p>23. Techniciens et agents techniques surveillants opérateurs</p>	<p>Industrie du pétrole  <i>voir aussi</i> (201 - 211 - 221) ingénieurs et spécialistes de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires</p>
<p>24. Techniciens et agents techniques des services des essais, contrôles et services de production</p>	
<p>25. Spécialistes techniciens et agents techniques de l'organisation du travail</p>	<p>Pour l'ensemble des rubriques : 23 - 24 - 25 - 26  <i>voir</i> : Avenant « collaborateurs » ou rubrique « techniciens » dans les conventions collectives des différentes branches professionnelles</p>
<p>26. Spécialistes et techniciens des services de gestion de la production</p>	<p><i>voir aussi</i> (207 - 217 - 227) ingénieurs et spécialistes de l'application des sciences mathématiques, de l'organisation, des méthodes administratives, de la gestion, de l'informatique, des sciences économiques et humaines</p>
<p>27. Agents de maîtrise</p>	<p><i>voir</i> : Avenant « collaborateurs » ou rubrique « agents de maîtrise » dans les conventions collectives des différentes branches professionnelles</p>
<p>28. Dessinateurs industriels</p>	<p><i>voir</i> : Avenant « collaborateurs » ou rubrique « dessinateurs » ou techniciens dans les conventions collectives des différentes branches professionnelles</p>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
<b><u>OUVRIERS</u></b>	
301. 302. O.Q. conducteurs de four - chauffeurs de chaudière	voir : Avenant « ouvriers » dans les conventions collectives des différentes branches professionnelles
31. O.Q. de l'extraction et du travail des pierres	Industries des carrières et matériaux Industries extractives pour la céramique et la verrerie Industries françaises du Kaolin Industries françaises des pâtes et émaux céramiques Du Feldspath
300. O.Q. conducteurs d'engins	Bâtiment Travaux publics
32. O.Q. maçonnerie et travaux connexes	Sociétés concessionnaires d'autoroutes Fabrication de la chaux Industrie de la fabrication des ciments Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes planes  <i>voir aussi (11) : Bâtiment (entreprises artisanales)</i>
33. O.Q. couverture, plomberie, installations sanitaires	<i>voir aussi (32) : Maçonnerie et travaux connexes</i>
34. O.Q. peinture et décoration	
35. O.Q. de la production et de la première transformation des métaux	De la Sidérurgie (Départements)  <i>voir aussi : Les conventions collectives régionales ou locales de la Métallurgie</i>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
36. O.Q. de la forge, du travail des tubes d'acier et de la soudure	<i>voir aussi</i> : Les conventions collectives régionales ou locales de la Métallurgie
363. <i>Monteurs en installations thermiques</i>	Entreprises d'exploitation de chauffage et de distribution des fluides thermiques Exploitations frigorifiques Entreprises d'installation sans fabrication, y compris entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique et frigorifique
37. O.Q. de la chaudronnerie et de la charpente en fer.	<i>voir aussi</i> : Les conventions collectives régionales ou locales de la Métallurgie
372. <i>Charpentiers en fer et assimilés</i>	<i>voir aussi</i> (32) maçonnerie et travaux connexes
38. O.Q. de la mécanique	voir : Les conventions collectives régionales ou locales de la Métallurgie  Entreprises de réparation, de commerce de détail et de location de matériels agricoles, et des entreprises de négoce, de réparation et location de matériel de travaux publics et de bâtiment Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et motocycle, ainsi que des activités connexes  <i>voir aussi</i> (851) : Bijouterie, joaillerie, horlogerie
39. O.Q. électricité électronique	voir : Les conventions collectives régionales ou locales de la Métallurgie

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
400. Ouvriers chimistes	Industries chimiques Industries pharmaceutiques Industries et répartitions pharmaceutiques et vétérinaires Fabrication et commerce de gros des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire Industrie du pétrole Caoutchouc (industrie et commerce)
401. O.Q. du travail du verre	De la fabrication du verre à la main
402. O.Q. de la fabrication du verre	Industries de fabrication mécanique du verre De la verrerie à la main travaillée au chalumeau
403. O.Q. du travail des verres d'optique	De la verrerie travaillée mécaniquement au chalumeau De la verrerie : taillage, bouchage et décoration (Paris, Région parisienne et Départements) Industrie du vitrail Miroiterie, petite miroiterie, négoce du verre
404. O.Q. de la fabrication de la faïence, de la porcelaine, de la céramique	Industries de la céramique d'art Industries françaises du carreau céramique " " des produits réfractaires " " de la céramique (table et ornementation) " " des tuyaux de grès et grès de chimie Industries de la poterie Industries françaises de la porcelaine Industries des tuiles et briques
405. O.Q. de la fabrication du papier et du carton	De la production des papiers, cartons et celluloses des régions normande et parisienne
406. Ouvriers cartonniers qualifiés	Transformation des papiers, papiers cartons, pellicules cellulosiques des régions normande et parisienne Industries de cartonnages Fabriques d'articles de papeterie

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
407. O.Q. de la production des fibres artificielles et synthétiques	Industrie de production des textiles artificiels et synthétiques et produits assimilés Moulinage de soie, et fils artificiels et synthétiques
41. O.Q. de la photographie, de l'impression, de la reliure	Photographie professionnelle Studios de photographie Imprimerie de labeur et industries graphiques Sérigraphie Reprographie Des laboratoires de tirage et de développement de fibres cinématographiques Reliure, brochure, dorure Edition
42. O.Q. de l'alimentation	Coopératives agricoles de céréales, de meunerie et d'approvisionnement Industries alimentaires diverses Meunerie
421. <i>Boulangers</i> 422. <i>Pâtissiers, confiseurs</i>	Boulangerie (entreprises artisanales) Boulangerie-pâtisserie industrielle Biscuiteries, biscotteries, entremets et desserts instantanés, aliments diététiques et de régime
423. <i>Cuisiniers</i> 424. <i>Bouchers</i> 425. <i>Charcutiers</i>	Industries de la conserve Industrie de la salaison, charcuterie en gros et des conserves de viande Abattoirs, ateliers de découpe et centres de conditionnement des volailles Entreprises de l'industrie et des commerces de gros des viandes
426. <i>O.Q. du travail du lait, du fromage, du beurre</i>	Industrie laitière Industries et commerces de gros des glaces, sorbets et crèmes glacées

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
42 (suite). O.Q. de l'alimentation	Industries des pâtes alimentaires Brasseries Sucreries, distilleries et raffineries Travail des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France Chicorée Chocolaterie - confiserie Produits exotiques  <i>voir aussi</i> (70). Commerces agricoles et alimentaires
43. O.Q. des textiles	Industrie textile (à l'exclusion de l'industrie de production des textiles artificiels) Rouissage et teillage du lin Industrie des dentelles, tulles, broderies et guipures (branche mécanique)
44. O.Q. du travail des étoffes	Des industries de l'habillement Profession de tailleurs sur mesure de la Région parisienne Industries de la mode et de la chapellerie Industries du bouton Bretelle et Ceinture Chapellerie industrielle Chemiserie sur mesure Confection administrative et militaire Couture, haute couture, couture artisanale Fourrure
45. O.Q. du travail des cuirs et peaux	
450. <i>Cordonniers</i>	<i>voir aussi</i> (11) : Artisans maîtres de la chaussure
451. <i>Bottiers, patronniers</i>	
452. <i>Bourelliers, selliers</i>	Industries de la maroquinerie, des articles de voyage et autres industries s'y rattachant

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
453. <i>O.Q. du délainage, de la tannerie, mégisserie, corroierie</i>	Apprêt et lustre pelleterie Industrie des cuirs et peaux. Tannerie et mégisserie
454. <i>O.Q. du travail industriel du cuir</i>	Industrie de la chaussure Ganterie de peau
46. <i>O.Q. du travail du bois, des matières connexes</i>	
460. 466. <i>O.Q. du travail du bois</i>	Ameublement Panneaux, contreplaqués Tranchage et déroulage du bois Travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois Fabricants de panneaux de particules et de fibres de bois  <i>voir aussi (32) : Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées, et portes planes</i>
467. <i>O.Q. des matières connexes du bois</i>	Bouton Industries des jeux, jouets, articles de fête et voitures d'enfants Industrie du peigne (départements) Industrie de la pipe et fume-cigarette (départements) Instruments à écrire et industries connexes Pianos - orgues - harmoniums Fabrication et réparation d'instruments à vent ou de percussion en métal (Région parisienne) Industries du camping
468. <i>O.Q. de la transformation des matières plastiques</i>	Transformation des matières plastiques

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
50. Métiers du magasinage, de la manutention et du conditionnement	Entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes Manutention portuaire : ports fluviaux (Départements) Manutention ports maritimes (Dockers, conducteurs d'engins, contremaîtres) : Marseille, Bordeaux, Nantes, la Rochelle Manutention et nettoyage sur les aéroports ouverts à la circulation publique
51. Métiers des transports	
515. <i>Transports aériens</i>	Personnel au sol des entreprises de transport aérien Personnel navigant commercial Personnel navigant - essais et réceptions
517. <i>Transports maritimes</i>	Ports autonomes (personnel de l'outillage public) Personnel sédentaire des entreprises de navigation libre Officiers (au large) " " " Personnel d'exécution navigant (marins) " " Remorquage (officiers) Remorquage (personnel d'exécution)
516. <i>Navigation intérieure</i>	Entreprises d'affrètement de transports et remorquages fluviaux Entreprises de halage de bateaux
510. <i>Transports ferroviaires et assimilés : transports urbains et suburbains</i>	Personnel des voies ferrées d'intérêt local Personnel des tramways - autobus - trolleybus Téléphériques et engins de remontée mécanique
513. <i>Transports routiers</i>	Transports routiers
514. <i>Conducteurs de véhicules automobiles</i>	Entreprises concessionnaires des services de pompes funèbres Entreprises de nettoyage, d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
60. 61. Métiers des services administratifs et de l'administration	CANAM CANCAVA Instituts de retraite complémentaire ORGANIC Organismes de Sécurité sociale et allocations familiales Organismes d'expansion économique UNEDIC - ASSEDIC Union nationale des Associations familiales
601. <i>Cadres administratifs</i>	Chambres de métiers (secrétaires généraux administratifs) Cabinets des administrateurs de biens, syndicats de co-propriété et de sociétés immobilières Personnel des agences immobilières et mandataires en vente de fonds de commerce H.L.M. sociétés anonymes H.L.M. sociétés coopératives H.L.M. sociétés de crédit immobilier
606. 607. <i>Services comptables</i>	Personnel des cabinets d'experts comptables et de comptables agréés  pour les rubriques, 60-61, voir : les Avenants « Cadres » « ETAM » « Employés » des Conventions Collectives dans les différentes branches professionnelles
62. Métiers du traitement électromagnétique et électronique de l'information	voir : les Avenants « Employés » ou « techniciens » des Conventions Collectives des différentes branches professionnelles  <i>voir aussi particulièrement (73) Entreprises de la publicité et assimilés</i>
70. Métiers du commerce et des services commerciaux	Personnel des agences immobilières et mandataires en vente de fonds de commerce Agence de renseignements commerciaux Agence de funérailles



Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
70. (suite)	<p><b>Commerces des matières premières, matériaux, combustibles, quincaillerie, machines, véhicules</b></p> <p>Importation charbonnière maritime et usines d'agglomération de houille du littoral  Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et motocycle ainsi que des activités connexes  Commerce de gros du charbon  Distribution des papiers et cartons (Départements)  Distribution et négoce des combustibles liquides, gazeux et produits pétroliers  Commerce électronique, radio-télévision et de l'équipement ménager  Commerce des machines à coudre  Négoce des matériaux de construction  Entreprises de réparation, de commerce de détail et de location de matériels agricoles, et entreprises de négoce, réparation et location de matériel de travaux publics et de bâtiment  Pneumatique et rechapage  Quincaillerie (inter-départements)  Répartition pharmaceutique et vétérinaire</p> <p><i>voir aussi</i> (363) Entreprises d'exploitation de chauffage et de distribution de fluides thermiques</p> <p><b>Commerce des textiles, habillement et des cuirs</b></p> <p>Commerce de détail : chaussures  Employés des entreprises à succursales du commerce de détail de la chaussure  Commerces de gros en bonneterie, mercerie, chaussures et négoce annexes  Commerce de gros : tissus et tapis  Négoce du tissu  Maisons à succursales de vente au détail de l'habillement  Habillement et nouveauté au détail de la Région parisienne  Ventes publiques de cuirs et peaux bruts</p>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
70. (suite)	<p><b>Commerce divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commerce de gros</li> <li>Négoce en fournitures dentaires</li> <li>Optique - lunetterie de détail</li> <li>Miroiterie, de la petite miroiterie et du négoce du verre</li> <li>Librairie de détail de la Région parisienne</li> <li>Commerces de vente au détail ou de location des articles de sport de camping et de caravanning</li> <li>Entreprises de commerce et de commission importation-exportation de France métropolitaine</li> </ul>
71. Métiers de la Banque et des opérations financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Banque</li> <li>Banque populaire</li> <li>Agents de change (Paris)</li> <li>Courtiers en valeurs mobilières</li> <li>Crédit agricole mutuel</li> <li>Crédit foncier</li> <li>Crédit immobilier (Sociétés)</li> <li>Crédit mutuel (Départements)</li> <li>Etablissements financiers</li> </ul>
72. Métiers des Assurances	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel des agences générales d'Assurances</li> <li>Cabinets de courtage d'assurances et/ou de réassurances (Région parisienne et Départements)</li> <li>Sociétés d'Assurances de la Région parisienne</li> <li>Producteurs salariés de base des services extérieurs de production des Sociétés d'Assurances</li> <li>Employés et agents de maîtrise des Sociétés d'Assurances</li> <li>Inspecteurs du cadre commissionnés</li> <li>Membres du personnel de Direction des Sociétés d'Assurances</li> <li>Agences d'assurances maritimes (Départements)</li> <li>Caisse nationale de retraite des ouvriers du Bâtiment et des Travaux publics (CNRO)</li> </ul>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
<p>73. Métiers de la Publicité</p> <p>74. Métiers de l'information (presse, radio, télévision) et des relations publiques</p> <p>740. Journalistes</p> <p>741. Cadres de la production (presse, radio, cinéma, télévision)</p> <p>742. <i>Spécialistes des relations publiques</i></p> <p>743. <i>Fonctions d'accueil</i></p>	<p>Entreprises de la publicité et assimilés</p> <p>Journalistes</p> <p>Presse française - Agences de presse</p> <p>Presse périodique technique ou spécialisée</p> <p>Presse quotidienne parisienne</p> <p>Presse hebdomadaire parisienne</p> <p>Presse quotidienne de province</p> <p>Presse hebdomadaire régionale</p> <p><i>voir aussi</i> : Entreprises de routage, journaux, revues, périodiques</p> <p><i>voir</i> : les Conventions Collectives des différentes branches professionnelles</p> <p><i>voir</i> : les Conventions Collectives des différentes branches professionnelles</p> <p><i>voir aussi</i> : guides-interprètes coursiers et accompagnateurs au service des agences de voyage et de tourisme</p>
<p>80. 81. 82. 83. Enseignement (supérieur, premier et second degré)</p> <p>Activités littéraires</p>	<p><i>Enseignement privé</i></p> <p>Instituts catholiques</p> <p>Enseignement privé à distance</p> <p><i>Enseignement privé agricole</i></p> <p>Enseignants de l'enseignement privé agricole</p> <p><i>Enseignement privé primaire</i></p> <p>Maîtres laïques catholiques</p>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
80. 81. 82. 83 (suite)	<p><i>Enseignement privé secondaire</i>            Personnel des services administratifs et économiques            Professeurs laïques (établissement sous contrat simple)            Professeurs laïques (écoles hors contrat)</p> <p><i>Enseignements privés secondaires et techniques</i>            Surveillants</p> <p><i>Enseignement privé technique</i>            Personnel des services administratifs            Professeurs laïques (établissement hors contrat)            Professeurs laïques (établissement sous contrat simple)            Surveillants et cadres éducatifs</p>
84. Activités juridiques	<p>Cabinets d'avocats            Avoués            Huissiers de justice            Notariat            Cabinets de conseils juridiques            Généalogistes</p>
85. Activités artistiques	<p>voir (81 - 82) Enseignement</p> <p>voir (73) Entreprises de publicité : dessinateur publicitaire            Dessinateurs pour textiles, papiers peints, toiles cirées, linoléums de la Région parisienne            Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie            Diamantaires</p>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
<p>85. (suite)</p> <p>852. <i>Artistes professionnels et professeurs des arts de la musique et du chant</i></p> <p>853. <i>Artistes professionnels et professeurs des autres arts du spectacle (théâtre, cinéma, radio, télévision)</i></p>	<p>voir (81 - 82) Enseignement Artiste musicien des cultes (Eglise catholique)</p> <p>voir (81 - 82) Enseignement Entreprises de service pour la télévision Radiodiffusion sonore (artistes)</p> <p>Cinéma : Acteurs et cadres de la post-synchronisation Auditoria de la production cinématographique Acteurs de complément</p> <p>Théâtres : Théâtres de Paris et de la Région parisienne Théâtres lyriques nationaux Théâtres municipaux (Lyon) Maisons de la Culture</p> <p><i>voir aussi</i> : Personnel des jeux dans les casinos autorisés Personnel des jeux dans les cercles de Paris</p>
<p>86. Activités sportives</p>	<p>Centres d'entraînement des chevaux de course (Départements) Personnel des centres équestres Paris mutuel urbain</p>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
<p>90. 91. Métiers de la Santé</p> <p>900. <i>Médecins</i></p> <p>901.</p> <p>902. 903. <i>Sages-femmes. Professionnels des activités paramédicales</i></p> <p>906. 907. 908. Pharmaciens. Préparateurs en pharmacie. Vétérinaires</p>	<p>Médecine du travail relevant de services inter-entreprises</p> <p>Assistants dentaires et réceptionnistes  Personnel qualifié des cabinets et laboratoires dentaires  Prothésistes  Techniciens de laboratoire dentaire</p> <p>pour mémoire :</p> <p>Convention nationale des Orthophonistes  " " Orthoptistes  " " Sages-femmes  " " Masseurs-Kinésithérapeutes  " " Infirmiers et infirmières</p> <p>Pharmacie d'officine  Industries et répartitions pharmaceutiques et vétérinaires</p> <p><i>voir aussi</i> (40) : Industrie de la pharmacie</p> <p>Laboratoires privés d'analyses médicales</p> <p><i>voir aussi</i> (51). Transports routiers : services ambulances (arrêté du 19.1.76)</p> <p><b>Santé privée à but lucratif</b></p> <p>Etablissements d'hospitalisation privée  " privés antituberculeux et de pneumologie  " médicaux pour enfants et adolescents  " de soins, cure et prévention pour enfants</p>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
90. 91. (suite)	<p><b>Santé privée à but non lucratif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centres de lutte contre le cancer</li> <li>Etablissements privés pour l'enfance inadaptée</li> <li>Etablissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde</li> <li>Etablissements psychiatriques</li> <li>Formation de la Croix-Rouge française</li> <li>Centres d'hébergement et de réadaptation sociale</li> </ul>
92. Métiers des soins personnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coiffure</li> <li>Esthétique</li> </ul>
93. Métiers de l'hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hôtels et restaurants</li> <li>Industrie hôtelière : Hôtels de tourisme (3 et 4 étoiles). Région parisienne</li> <li>Hôtels, cafés, restaurants, brasseries et tous établissements s'y rattachant (Départements)</li> <li>Restaurants d'entreprises</li> <li>Personnel des restaurants publics de la Région parisienne</li> <li>Auberges de la jeunesse (permanents)</li> <li>Foyers de jeunes travailleurs</li> </ul>
94. Métiers des services à caractère social	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action culturelle</li> <li>Centres sociaux et socio-culturels</li> <li>Personnel des maisons des jeunes et de la culture</li> <li>Travailleuses familiales</li> <li>Organismes mutualistes représentés au Comité d'entente</li> </ul>

Nomenclature des Emplois	Conventions Collectives
<p>95. Métiers des agents de service et de la sécurité</p> <p>950. Employés de maison</p> <p>951. Personnel de gardiennage</p> <p>952. Autre personnel de service</p> <p>953. Personnel des services de sécurité</p>	<p>Employés de maison (Paris et Départements)</p> <p>Concierges, employés d'immeubles et hommes ou femmes de ménage d'immeubles de la Région parisienne  Personnels préparés à la surveillance et à l'entretien des immeubles (Fédération nationale des Sociétés anonymes et fondations d'H.L.M.)  Jardiniers et jardiniers-gardiens de propriété</p> <p>Entreprises de nettoyage des locaux de la Région parisienne  Entreprises de nettoyage, d'enlèvement et de traitement d'ordures ménagères  Nettoyage à sec, à mouillé et de la teinture pour confrères de la Région parisienne</p> <p>Gardes-chasses, gardes-pêche particuliers  Gardiennage et surveillance</p>

**Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source**